



4 septembre 2013

Conseils pour lutter contre la pyrale du buis



Comment examiner les buis en cas de suspicion d'attaque de la pyrale du buis ?

Il convient d'examiner l'intérieur et l'extérieur de la plante avec une loupe à environ 50 cm du sol, afin de détecter les œufs ou les chenilles de ce papillon nocturne. Des feuilles dévorées ainsi que la présence de fils de soie ou de déjections sont également des signes indiscutables de l'attaque de cet insecte.

Quand débiter la lutte ?

Les chenilles de l'année précédente commencent à se nourrir au printemps, dès que les températures atteignent 7° Celsius. Il est recommandé aux particuliers de contrôler régulièrement leurs buis.

En cas d'attaque de petite envergure, il est possible de retirer les chenilles et les œufs à la main, ou de les faire tomber en secouant l'arbuste, puis de les ramasser afin de les éliminer. Ce faisant, il faut veiller à ne pas abimer la plante. Les chenilles et les œufs doivent absolument être éliminés avec les ordures ménagères (incinérés). Il ne faut en aucun cas les jeter au compost.

En cas d'attaque de grande envergure, il est conseillé de s'adresser à des spécialistes (p. ex. jardiniers-paysagistes) qui recommanderont un insecticide biologique adapté et fourniront des conseils sur la suite des contrôles à effectuer. La pulvérisation d'un insecticide peut débiter dès que les premières larves ont atteint 1 cm de longueur, ce qui survient environ 10 jours après l'arrivée du papillon. Cela permet de s'assurer que les chenilles sont éliminées en une fois puisque tous les œufs ont éclos, la lutte étant ainsi la plus efficace.

Quand utiliser quel produit ?

Au moment de l'invasion de la première génération au printemps, il faut traiter tous les buis avec un insecticide biologique destiné spécialement à la lutte contre la pyrale du buis (p. ex. Delfin). Lors de l'invasion des deuxième et troisième générations, seuls les arbustes encore atteints doivent être traités de manière ciblée avec le même produit. Une fois encore, il est important de débiter le traitement dès que les premières chenilles ont atteint 1 cm de longueur. Lorsque le traitement a réussi, les traces d'activités (feuilles dévorées) devraient disparaître dans les 2 à 3 jours. Si les chenilles avaient déjà atteint une taille de 1,5 cm, ces traces disparaissent après 5 à 6 jours. Si un

traitement plus rapide est souhaité ou nécessaire, il convient de pulvériser sur les buis un insecticide total biologique (p. ex. Pyrethrum FS). La mort des chenilles (également les plus grandes) survient au bout d'une heure déjà.

Les pièges à phéromones sont-ils appropriés ?

L'utilisation de pièges à phéromones n'apporte pas le succès escompté. Les pièges olfactifs actuels n'attirent pas ces papillons dans la mesure souhaitée. L'expérience a montré qu'ils se laissaient plus facilement capturer avec des pièges lumineux.

Plantes de remplacement persistantes

Troène (*Ligustrum vulgare* 'Atrovirens'), indigène

If (*Taxus baccata*), indigène

Osmanthe (*Osmanthus*, diverses espèces selon hauteur), exotique

Epine-vinette (*Berberis*, diverses espèces selon hauteur), exotique

Contact

Espaces verts et cimetières de la Ville de Bienne

Téléphone: 032 326 26 61

Courriel: espacesverts@biel-bienne.ch

